



## CSC du Fossé des Treize

6, rue Finkmatt - 67000 Strasbourg

Tél. : 03.88.14.36.40

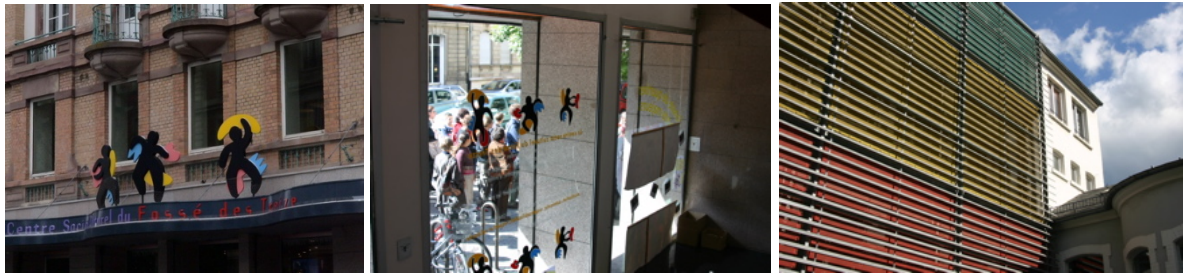
Fax : 03.88.14.36.45

Courriel : [infos@cscf13.org](mailto:infos@cscf13.org)

Site Internet : [www.cscf13.org](http://www.cscf13.org)

# CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES D'UTILISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE





## PREAMBULE

### Notre ambition : soutenir la vie associative

Création de lien social, promotion des personnes, expression des différences, pluralisme des idées : voilà tout ce qui fait la richesse de la vie associative.

Ces valeurs sont au coeur des missions d'un centre socioculturel et c'est donc au nom de celles-ci que le centre socioculturel (CSC) du Fossé des Treize propose son appui aux associations de Strasbourg et des environs pour concrétiser leurs projets :

- Soutien à la création avec **des résidences d'artistes**
- **Mises à disposition de salles** pour des activités régulières ou des manifestations ponctuelles
- **Soutien logistique** pour l'organisation d'un événement
- Réalisation d'une **action en partenariat**.

### Notre démarche : échange, réciprocité et partenariat

Un principe de base régit nos relations avec les associations : la réciprocité. En d'autres termes, le Fossé des Treize n'est pas un simple prestataire de services. Pour nous, qui dit partenariat dit échange, au sens plein du terme. Le partenariat tel que nous l'entendons se construit autour de valeurs communes, d'intérêts mutuels, d'objectifs partagés.

Par conséquent, le Fossé des Treize a un droit de regard sur les manifestations organisées dans ses locaux. Le centre socioculturel étant un lieu ouvert à tous les habitants, quelles que soient leurs convictions, les manifestations accueillies ne doivent en aucun cas propager de messages à caractère politique, idéologique ou religieux.



# SOMMAIRE

<b>1. LA SALLE DE SPECTACLE</b>	<b>Page 4</b>
1.1 Conditions et horaires de mise à disposition	
1.2. Demande de mise à disposition	
1.3 Réglementations et effectif maximum	
<b>2. L'ACCUEIL DU PUBLIC</b>	<b>Page 6</b>
2.1 La billetterie	
2.2 Accès et parking public	
2.3 Installation du public	
<b>3. L'ACCUEIL DES ARTISTES</b>	<b>Page 7</b>
3.1 Loge artistes à jardin	
3.2 Loge en fond de scène	
3.3 Régie	
3.4 Local technique	
3.5 Parking Artistes / organisateurs	
3.6 Le rangement et le nettoyage	
<b>4. CAFETERIA</b>	<b>Page 8</b>
4.1 Équipements	
4.2 Condition d'Utilisation	
<b>5. LA CAGE DE SCENE</b>	<b>Page 9</b>
5.1 Dimensions de la cage de scène	
5.2 Plan de la salle	
<b>6. ALIMENTATIONS ELECTRIQUES</b>	<b>Page 10</b>
6.1 Nombre de lignes électriques	
6.2 Type de gradateur et nombre de circuits	
6.3 Réglementation	
<b>7. LES EQUIPEMENTS EN MACHINERIE</b>	<b>Page 11</b>
7.1 Le rideau de scène et les équipements en draperie	
7.2 Équipements divers	
7.3 Porteuses, Charge utile & points d'accroche	
7.4 Les décors : les matériaux autorisés sur scène	
7.5 Equipements audiovisuels	
<b>8. LES EQUIPEMENTS SON</b>	<b>Page 12</b>
8.1 Inventaire du matériel mis à disposition	
8.2 Réglementation	
<b>9. LES EQUIPEMENTS LUMIERE</b>	<b>Page 13</b>
9.1 Inventaire du matériel mis à disposition	
9.2 Plan des lignes	
9.3 Réglementation	
<b>10. LA COUR INTERIEUR DU FOSSE</b>	<b>Page 14</b>
10.1 Condition d'utilisation	
<b>11. LES CONSIGNES ALARME INCENDIE</b>	<b>Page 15</b>
11.1 La Responsabilité	
11.2 Les consignes alarme incendie	
11.2 Plan de la salle vue sous l'angle de la sécurité	
<b>12. LES SALLES ANNEXES</b>	<b>Page 16</b>
13.1 La salle de danse	
13.2 La salle de gymnastique	
<b>13. LES NUMEROS UTILES</b>	<b>Page 17</b>
Coordonnées du personnel du Fossé, d'Audiolight Vidéo et numéros d'urgences	

## 1. LA SALLE DE SPECTACLE

### 1.1 Conditions et horaires de mise à disposition

*Mise à disposition de salles ou de lieux, spectacles thématiques et projets en partenariats sont autant de possibilités que nous proposons à des associations partenaires, qu'elles soient régulières ou occasionnelles.*

La salle de spectacle est disponible à la location pour des associations **les vendredis et samedis**, hors vacances scolaires de 9h à 1h du matin.

La mise à disposition de la salle de spectacle comprend **la présence du régisseur du CSC pendant toute la durée de la mise à disposition** (installation, régie lors de la manifestation), ainsi que **la présence du gardien du CSC** durant la manifestation.

Il existe plusieurs formules de mise à disposition en fonction du type de soirées et des besoins techniques.



**La salle ne dispose pas de gradins. Par conséquent, l'organisateur décidera à sa convenance de l'installation ou non de chaises pour le public.** (*Sachant que les chaises doivent être solidaires, que chaque rangée doit comporter 16 sièges au maximum entre deux circulations et que l'espace entre deux rangées doit permettre le passage d'une personne lorsqu'une autre est assise*)

### 1.2 Demande de mise à disposition

La demande de mise à disposition se déroule en 3 phases :

- ① Une première prise de contacts : par téléphone ou mail auprès d'Emmanuel Dague (*coordonnées en bas de page*) pour vérifier la disponibilité éventuelle de la salle et poser une option de réservation.
- ② Un rendez-vous dans les locaux du centre : (au minimum 3 semaines avant la date de location) en présence de l'association organisatrice, du chargé des mises à disposition de salles & le régisseur général d'Audiolight Vidéo ; lors de ce rendez-vous nous aborderons différents points : présentation de l'association, de son événement à venir, présentation du centre & rappel des conditions de location, réglages techniques, ...
- ③ Elaboration, signature & envoi du contrat à l'association loueuse avec les pièces suivantes à joindre :
  - La fiche de renseignements de l'association (jointe à la fin de ce document)
  - Une copie de l'autorisation de débit de boissons temporaire à faxer au Fossé des Treize au 03 88 14 36 45 (Demande à faire parvenir un mois à l'avance au Centre Administratif / Service de l'Hygiène et de la santé - 1, place de l'Etoile - BP 1049/1050 F - 67070 Strasbourg Cédex - Tél : 03 88 60 92 31)
  - Une attestation d'assurance de l'association en responsabilité civile
  - Un exemplaire des consignes de sécurité signé par le responsable de l'association
  - Un chèque de caution

Toute mise à disposition de locaux nécessite **l'adhésion à l'association du Fossé des Treize**, moyennant une carte de membre associative de : 58.00 € (à récupérer au centre). En contrepartie, l'association peut bénéficier gratuitement d'une salle pour son Assemblée Générale annuelle.

### 1.3 Réglementations et effectif maximum

➤ Le centre :

Directeur du centre & Responsable de la sécurité : Michael Napoli

Type d'exploitation du bâtiment : L.N.R.X.

Catégorie : 2

Date d'ouverture : 1994

Dernière visite de la commission de sécurité : avril 2012

➤ La salle de spectacle :

Superficie de la salle de spectacle : 190m<sup>2</sup> (salle 130m<sup>2</sup> + scène 54m<sup>2</sup>)

Capacité de la salle de spectacle : **199 personnes (artistes et personnel compris)**



*Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer dans le centre.*

## 2. L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accès à la salle de spectacle du Fossé des Treize se fait par un sas et un couloir donnant directement dans la salle. Elle ne dispose pas d'équipement spécifique pour les handicapés.

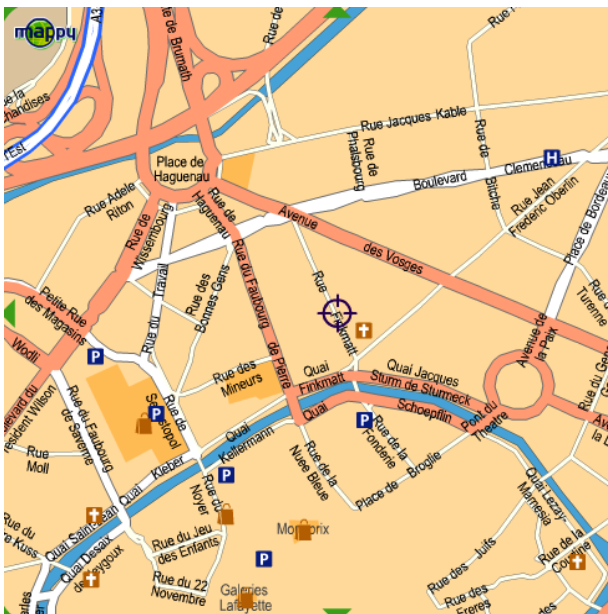
Deux blocs sanitaires (hommes / femmes) avec lavabos sont disponibles au sous sol. **L'utilisation du bar qui est dans le couloir** est comprise dans la mise à disposition de la salle de spectacle.



### 2.1 La billetterie

Elle pourra être située dans le couloir ou à l'entrée de la salle de spectacle. Elle est organisée par les utilisateurs de la salle.

### 2.2 Accès et parking public



Située en plein centre ville derrière le Tribunal de Strasbourg, la salle est accessible en transport en commun, bus et tram. De nombreuses places de parking payantes sont disponibles dans les rues alentours.



## 3. L'ACCUEIL DES ARTISTES

### 3.1 Les loges artistes

<b>Loge artistes</b>
Tables
Miroirs
Chaises
Poubelle
Téléphone (poste interne)

### 3.2 Parking artistes / organisateurs

Il est possible de stationner temporairement avec un véhicule léger ou une camionnette à l'intérieur de la cour du Fossé des Treize pour le chargement et le déchargement de matériel.

Il ne faut en aucun cas stationner devant les deux portes de sortie de la grande salle, ni encombrer le passage jusqu'au porche.

### 3.3 Rangement et nettoyage

Le nettoyage de surface des locaux est compris dans le tarif de location. Cependant, la restitution des locaux dans l'état où ils ont été attribués est à la charge de l'organisateur ; cela implique concrètement de :

- ranger et remettre en place tables et chaises,
- balayer les locaux utilisés,
- ranger et nettoyer le bar du CSC
- avoir une notion de veille quant à la propreté des sanitaires de la salle de spectacle et les nettoyer le cas échéant.

Le matériel d'entretien (serpillière, balai, balayette, pelle, papier toilette et produits d'entretien des sols) sont à votre disposition dans la salle de spectacle (le placard proche de l'issue de secours).

Si le nettoyage n'est pas correctement effectué, le Fossé des Treize se réserve le droit de facturer à l'organisateur des frais de nettoyage supplémentaires, sur la base d'un montant horaire fixé à 25 € TTC.

Les débris placés dans les bennes du CSC (dans la cour du CSC) ne devront pas excéder les 100 L.

## 4. LE BAR

### 4.1 Équipements

Dénomination	Nb
Bar de 2,88 m de long	1
Évier inox	1
Réfrigérateur table top	2
Machine à café nespresso	1

- Gobelets, sacs poubelle, nappe, etc... sont à la charge du bénéficiaire.

Le CSC propose à l'utilisateur la possibilité de commander des boissons qui lui seront facturées. La liste des boissons et les tarifs TTC sont joints sur une fiche complémentaire. Le CSC facturera la consommation réelle de l'utilisateur mentionnée sur un inventaire co-signé entre le gardien du CSC et l'utilisateur. Toute boisson entamée sera facturée par le CSC, ainsi que les consignes non-rendues.

Cette facturation sera dissociée du mémoire de mise à disposition des locaux.

La commande de boissons doit être envoyée en même temps que le contrat & dans un délai de 15 jours avant la date prévue de la manifestation.

Durant la manifestation, l'association se chargera entièrement de la gestion des boissons et petits consommables (gobelets, torchons, ...).

### 4.2 Conditions d'utilisations

- L'utilisation du bar est comprise dans la mise à disposition de la salle de spectacle : il peut donc être utilisé pour l'accueil du public (coin buvette).
- Durant les beaux jours, il est possible d'utiliser la cour intérieure comme coin buvette. Un auvent ainsi que quelques tables sont en effet à disposition. (cf : chapitre 10)



## 5. LA CAGE DE SCENE

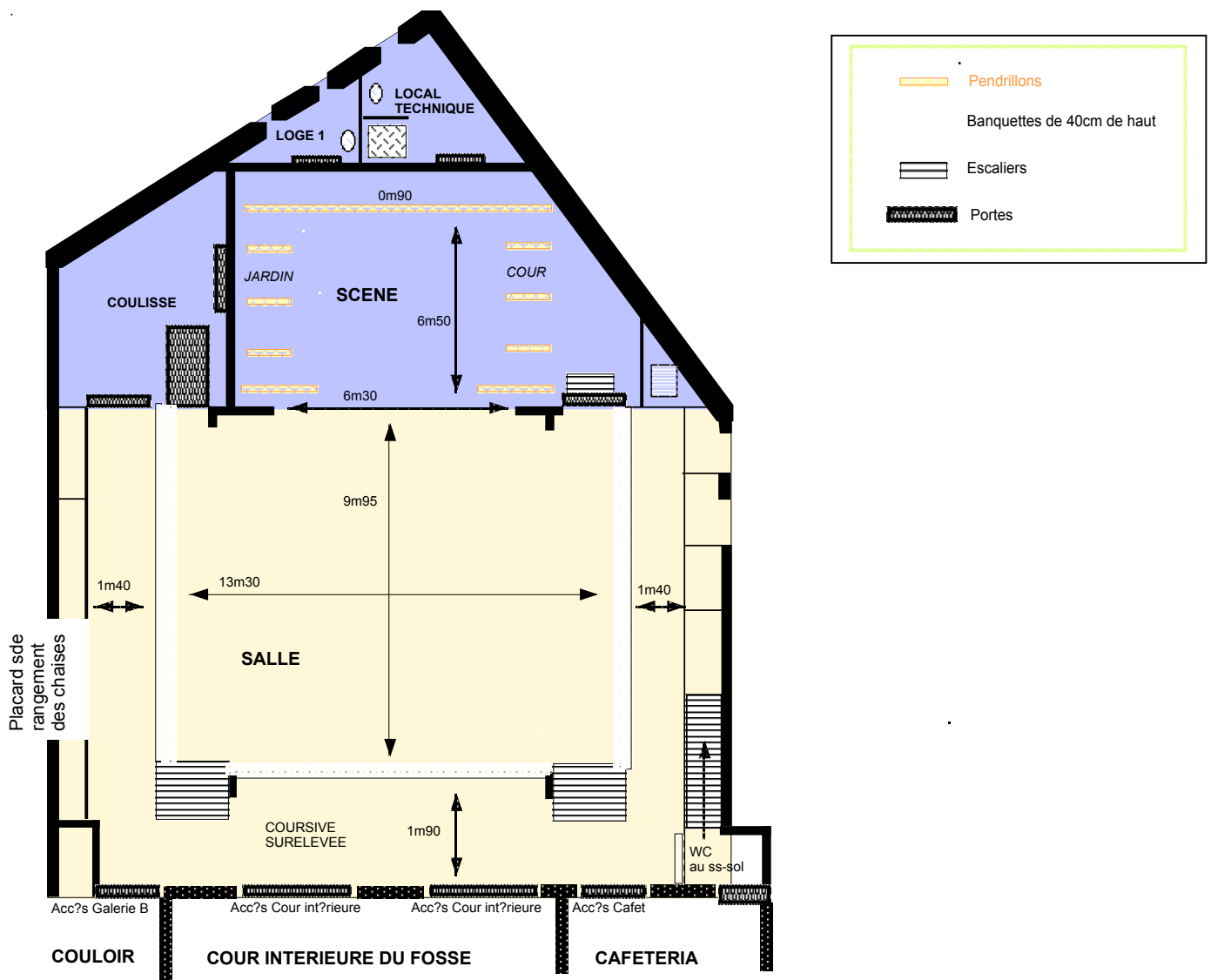
### 5.1 Dimensions de la cage de scène :

- Profondeur du plateau (du rideau de fer au mur du lointain) : 7,40 m
- Profondeur du plateau (du rideau de fer au pendants de fond) : 6,50 m
- Ouverture du cadre de scène : 8,25 m
- Ouverture de pendants à pendants : 6,30 m
- Hauteur du cadre de scène : 4,40m
- Hauteur sous perche : 3,60m
- Inclinaison du plateau : 0%

### 5.2 Dimensions de la salle :

- Type : espace nu, banquettes le long des passages
- Hauteur sous perche : 4,50m
- Jauge : 199 personnes debout (artistes et personnel compris) ou 160 personnes assises

### 5.2 Plan :



## 6. ALIMENTATIONS ELECTRIQUES

### 6.1 Nombre de lignes électriques

55 lignes sur le gradateur  
une dizaine de lignes fixes  
soit environ 65 lignes au total.

### 6.2 type de gradateur et nombre de circuits

24X3 kW avec prise DMX(link) et Socapex.

### 6.3 Réglementation

Seul le personnel électricien habilité par la direction est autorisé à pénétrer dans le local électrique et à effectuer des connexions électriques.

NB : Si les caractéristiques de l'installation électrique de la salle sont inadaptées ou insuffisantes pour les besoins des manifestations, le bénéficiaire prendra entièrement à sa charge les frais de mise en oeuvre de groupes électrogènes, après avoir demandé l'autorisation à la direction, et en s'engageant à respecter toutes les normes de sécurité en vigueur ainsi que les contraintes techniques de l'établissement.

## 7. LES EQUIPEMENTS EN MACHINERIE

### 7.1 Le rideau de scène et les draperies :

Désignation	Dimensions	Observations
6 pendrillons sur les côtés	6 X (Longueur : 3,55m et largeur : 1,40m )	manuel
Rideau de fond	2 X (Longueur : 3,55m et largeur : 5 m)	manuel
Rideau avant-scène	2 X (Longueur : 3,55m et largeur : 5 m)	manuel

### 7.2 Équipements divers :

Désignation	Dimensions	Observations
1 échelles		1 grande, 1 petite
Env. 70 chaises noires		
Env. 70 chaises grises		
8 tables	8 X (Longueur : 1,59m et hauteur : 0,74m)	
10 estrades	10 X (Longueur : 1,10m / largeur : 0,80m & hauteur : 0,16 m)	

### 7.3 Le nombre de porteuses et leurs emplacements, la charge utile, les points d'accroche

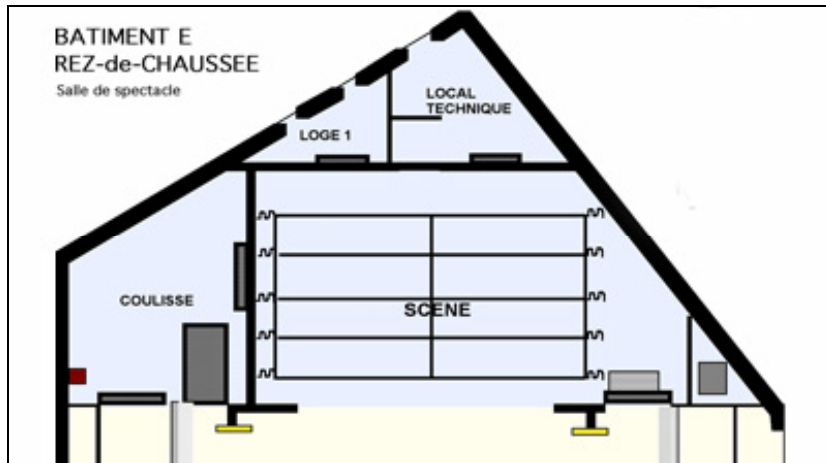
Les porteuses sont fixes, sans système de levage et d'un diamètre de tube de 60mm.

La charge maximale d'utilisation des tubes porteurs est de 27,5 daN, sachant que la charge de rupture est de 220kg et le coefficient de sécurité de 8.

Les points d'accroche, censés supporter des charges importantes, sont certifiés et calculés. Comme pour tout accrochage, ces équipements doivent être assurés au moyen de deux systèmes distincts et de conception différente, fixés en des points différents.

Nombre et emplacements :

- 5 porteuses fixes au-dessus de l'aire de jeu
- 2 porteuses fixes le long des murs latéraux de la scène
- 1 porteuse fixe centrale au dessus de l'aire de jeu
- 3 porteuses fixes dans la salle au-dessus du public
- 2 porteuses fixes le long des murs latéraux de la salle



#### 7.4 Les décors

##### Les matériaux autorisés sur scène :

Dans les espaces scéniques intégrés à la salle, les décors doivent être en matériaux de type M1 et il est interdit d'utiliser des matériaux non-homologués anti-feu.

Toutefois, les matériaux de type M2 ou M3 sont admis à certaines conditions (cf. réglementation en vigueur)

N.B. : Les certificats sont demandés par la commission de sécurité. La durée de validité des traitements est variable et doit être spécifiée par le fabricant. Elle figure sur le PV ou certificat justificatif du produit.

##### Utilisation du feu sur scène :

- Aucun aménagement ne devra obstruer les détecteurs de fumée.
- Toute utilisation d'une machine à fumée dans la salle de spectacle nécessite la coupure des détecteurs de fumée de certaines zones de détection incendie du bâtiment. Cela ne garantit plus la sécurité du public en cas d'incendie. Par conséquent & conformément à la législation en vigueur, l'association loueuse sera dans l'obligation d'embaucher à ses frais un SSIAP (1 ou 2) (Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) qui aura pour unique rôle de veiller à la sécurité incendie et prendre les mesures compensatoires qui s'imposent.

#### 7.5 Equipements internet & audiovisuels :

- Le centre est équipé d'un routeur wifi installé au dessus de la régie dans la salle de spectacle sans code d'accès.
- Le CSC dispose d'un vidéoprojecteur (3200 lumens) et d'un écran (4m/3m)

## 8. LES EQUIPEMENTS SON

### 8.1 Inventaire du matériel

Son – état au 08/07/15	Qté
JBL PRX615M amplifiée 15"	2
JBL PRX618S-XLF SUB amplifié 18"	2
JBL PRX612M wedge amplifiée 12"	4
DBX 1231 égaliseur graphique 2*31 b	3
DBX Drive rack PA 2/6	1
Soundcraft console SI expression 24	1
Ampli retour Sound lab	1
Soundcraft EFX	1
Platine 5 cd	1
HF Main AKG HT15	1
HF Serre tête PT40	1
AKG D5 + pinces	2
AKG D40 + pinces	2
AKG C430 + pinces	2
SM58 + pinces	1
Micro de mesures + pinces	2
DI	4
Perche micro	9

Son – état au 08/07/15	Qté
Câbles XLR M / F	20
Câbles XLR M / F COURTS	3
Câbles Jack / Jack	4
XLR M / jack TRS	2
XLR M / Jack 6,35 mono	1
XLR F/ JACK TRS 6,35	1
Adaptateur XLR M / Cinch F	1
Adaptateur XLR F / Cinch F	1
Double XLR M / Double Cinch M	1
Adaptateur Jack 3,5 / Jack 6,35 F	1
Adaptateur Jack 6,35 / Jack 3,5 F	2
Adaptateur Jack 6,5 TRS / Cinch F	3
Adaptateur jack TRS 3,5/cinch F	4
Câbles d'insert	4
Speakon	4
Multi 12/4	1
Multi 24/4	1

***N.B. :*** Dans tous les cas la location de matériel technique supplémentaire est à la charge du locataire. C'est à celui-ci qu'incombe la charge d'acheminer, d'assurer et de restituer le matériel.

### 8.2. Pollutions Sonores

Conformément à la directive municipale concernant la limitation de la pollution sonore, un limiteur fixé à 93 décibels, a été installé dans la salle de spectacle.

Au-delà de cette limite, le son se coupera automatiquement au bout de 3 minutes. (Lois du J.O. Numéro 291 du 16 Décembre 1998 page 18957 et décret du J.O. Numéro 291 du 16 Décembre 1998 page 18955)

Les manifestations, se déroulant en soirée, ne peuvent en aucun cas dépasser minuit et l'ensemble des acteurs de la soirée doivent sortir à 1 heure du matin. Les portes de secours ne doivent en aucun cas être ouvertes pendant la manifestation.

## 9. LES EQUIPEMENTS LUMIERE

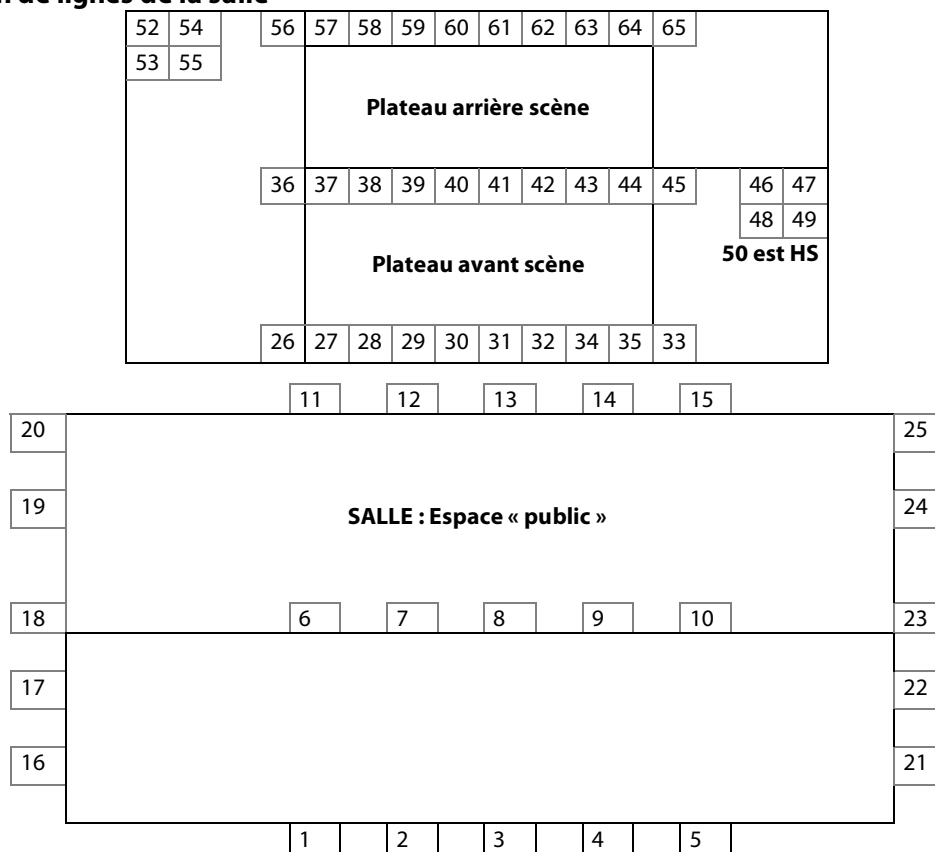
### 9.1 Inventaire du matériel

Éclairage – état au 28/07/11	Qté
6 PC juliat 310 hpc 1kw (acquis récemment)	6
PC	21
PAR 64	7
Découpe	3
Découpes juliat 613 SX – 28/54° (acquis récemment)	2
Quartz 500w	4
Crochet	44
Élingues	30
Platines de sol	9
Console à mémoire JESTER Zero 88	1
Bloc de puissance RVE 24*3k	1
DMX 30m	1

**Attention :** En aucun cas les éclairages de sécurité ne devront être mis hors d'usage.

**N.B. :** Dans tous les cas la location de matériel technique supplémentaire est à la charge du locataire. C'est à celui-ci qu'incombe la charge d'acheminer, d'assurer et de restituer le matériel.

### 9.2 Plan de lignes de la salle





## 10. LA COUR INTERIEUR DU FOSSE

Durant les beaux jours, il est possible d'utiliser la cour intérieure comme coin buvette. Un auvent ainsi que quelques tables sont en effet à disposition.

Cependant, le régisseur se réserve le droit d'en interdire l'accès en cas de non-respect des règles de nuisances sonores.

Il faudra également veiller à :

- balayer la cour
- vider les cendriers
- nettoyer les tables utilisées
- mettre les débris dans des sacs poubelles et les placer dans les bennes.

*Si le nettoyage n'est pas correctement effectué, le Fossé facturera à l'organisateur des frais de nettoyage supplémentaires.*

## 11. LES CONSIGNES DE SECURITE

### 11.1 La responsabilité

**En tant qu'organisateur, l'association loueuse est responsable de l'évacuation des personnes faisant partie de son public en cas d'alerte au feu.**

Nous vous demandons donc de lire avec attention les consignes de sécurité ci-dessous et de les transmettre aux personnes en charge de l'organisation de la manifestation.

### 11.2 Les consignes

#### **SI VOUS DECELEZ UN FEU**

- ⇒ **Dirigez vous vers le DM** (alarme incendie : Déclencheur Manuel) le plus proche, pour donner l'alarme, **appuyer sur** carré blanc du DM qui déclenchera le signal d'alarme.
- ⇒ **Prévenez l'accueil** par téléphone de l'origine et du lieu du sinistre (n° du poste d'accueil = **721**),
- ⇒ **Attaquez le feu** si vous le pouvez, sans prendre de risques,
- ⇒ **Organisez l'évacuation** comme suit (1-2-3-....)

#### **SI VOUS ENTENDEZ LA SIRENE D'ALERTE AU FEU :**

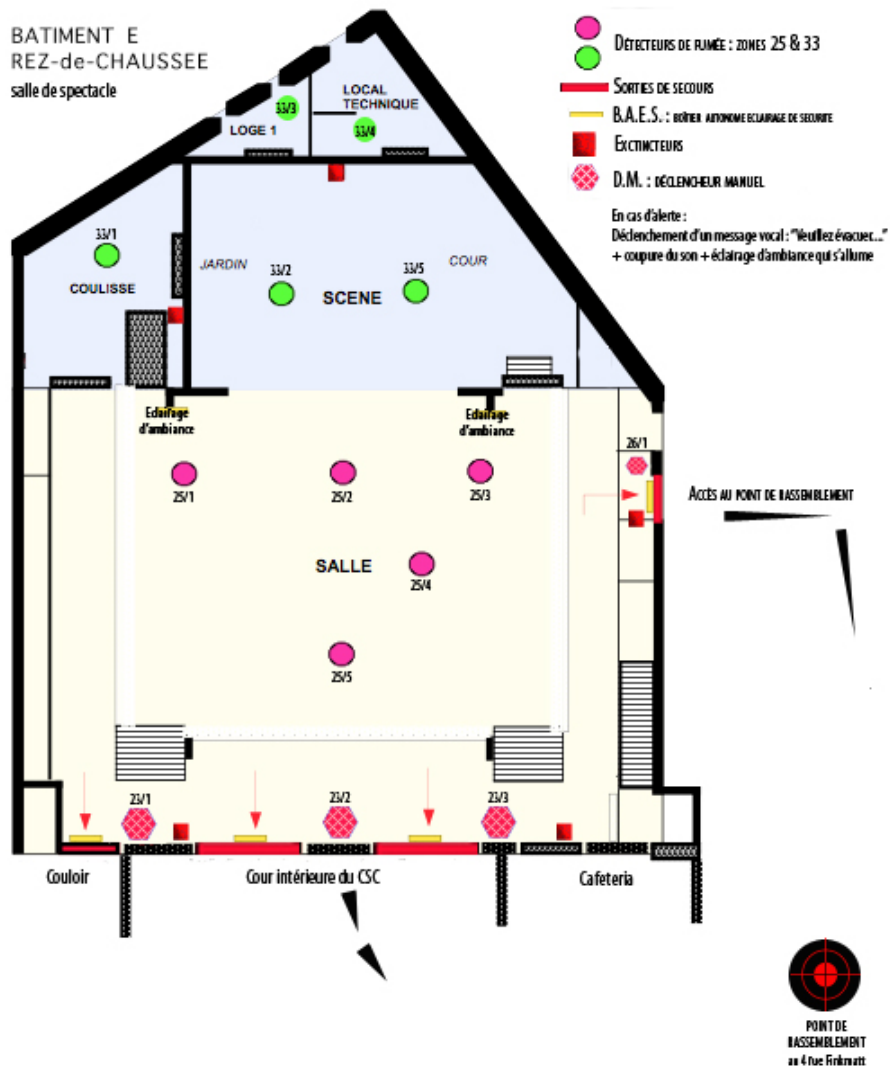
- ⇒ **Rôle du responsable de l'association ou de la compagnie en résidence** : Évacuer **tout de suite** dans le calme le public, **suivant l'itinéraire d'évacuation retenu** et en faisant avec vos bras de grands gestes pour indiquer les issues de secours. (cf. plan d'évacuation de la salle de spectacle ci-dessous).

*Attention : il n'y a pas de temporisation en cas d'incendie : dans la salle de spectacle, les messages vocaux se déclenchent immédiatement (en français & en anglais), toutes les lumières s'allument et le son se coupe.*

- ⇒ **Rôle du gardien du CSC** : il prévient les secours 0(18) et s'assure qu'il ne reste qu'il ne reste personne dans tout le bâtiment E (du sous-sol au 4<sup>ème</sup> étage)
- ⇒ **Rôle du régisseur du CSC** : il apporte son soutien à l'association pour évacuer la salle de spectacle

1. Évacuer **tout de suite** dans le calme le public
2. N'empruntez **pas l'ascenseur** (réservé aux handicapés)
3. Fermez portes & fenêtres et prenez les listes d'appel des personnes présentes et sortez.
4. Dans la chaleur et la fumée, **baissez-vous près du sol** pour avoir de l'air frais
5. Ne retournez **pas en arrière** sans l'accord des pompiers
6. Le point de rassemblement se trouve sur les trottoirs entre le n° **4 de la rue Finkmatt** et l'angle de la rue St Léon, un responsable de la direction vous y attendra
7. Rassembler votre groupe, **procédez à l'appel** en fonction de la liste de présence
8. Rassurer les enfants ou les personnes.
9. Attendez les instructions des pompiers ou de la direction.

## 11.2 Plan de la salle vue sous l'angle de la sécurité



## 12. LES SALLES ANNEXES

### 12.1 La salle de danse

Salle d'environ 80m2 qui se trouve au 2<sup>ème</sup> étage du centre. Elle dispose de :

- des tapis de danse
- un grand miroir
- une chaîne hifi
- deux vestiaires avec douches
- deux toilettes



### 12.2 La salle de gymnastique

C'est une salle d'environ 60m2 qui se trouve à côté de la salle de danse au 2<sup>ème</sup> étage du centre. Elle dispose de :

- une dizaine de tapis de gymnastique
- un grand matelas de gym
- 2 bancs
- 1 grand miroir
- une chaîne hifi
- 2 vestiaires avec douches (les mêmes que la salle de danse)
- 2 toilettes (les mêmes que la salle de danse)







## 13. LES CONTACTS UTILES

### 13.1 CSC Fossé des Treize

<u>Siège Social :</u>	Directeur : Michaël Napoli Centre socio-culturel du Fossé des Treize 6 rue Finkmatt – 67000 Strasbourg Tél : 03.88.14.36.40 Fax : 03.88.14.36.45 Courriel : <a href="mailto:infos@cscf13.org">infos@cscf13.org</a>
<u>Responsable du secteur culturel :</u>	Sophie Dalphrase Courriel : <a href="mailto:animationculturelle@cscf13.org">animationculturelle@cscf13.org</a> Tél : 03.88.14.36.56
<u>Chargé des mises à disposition de salles:</u>	Emmanuel Dague Courriel : <a href="mailto:mads@cscf13.org">mads@cscf13.org</a> Tél : 03.88.14.36.57

### 13.2 Audiolight Vidéo

<u>Siège Social :</u>	Audiolight Vidéo 09 50 909 909
<u>Responsable technique :</u>	Nicolas Host Courriel : <a href="mailto:contact@audiolightvideo.com">contact@audiolightvideo.com</a> Tél : 09 50 909 909

### 13.3 Urgences

<b>Pompiers :</b>	<b>18</b>
<b>SAMU Urgences médicales :</b>	<b>15</b>
<b>Police :</b>	<b>17</b>
<b>Gendarmerie :</b>	<b>03 88 37 52 99</b>